

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE « MOULOUD MAMMARI » DE TIZI-OUZOU
SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION

PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR D'ETAT DES
LABORATOIRES UNIVERSITAIRES

L'An Deux Mille Vingt et Trois (2023), et le Vingt Quatre (24) du mois de Juillet, s'est tenue au siège de l'Université « Mouloud MAMMARI » de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation– la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission définitive à l'examen Professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur d'Etat des Laboratoires Universitaires, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 966 du 04/05/2023.

ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :

Monsieur BOUDA Ahmed,	Recteur de l'U. M. M. T. O. (Président)
Monsieur BOUCDJIT Kamel.....	Chef du centre (membre)
Monsieur F. Bouziachi.....	Correcteur (membre)
Monsieur A. Chaaboua.....	Correcteur (membre)

Le Jury après :

- Confirmation de la publicité de la décision N° 966 du 04/05/2023, de l'Université « Mouloud MAMMARI » de Tizi-Ouzou portant ouverture d'un examen Professionnel pour l'accès au grade d'Ingénieur d'Etat des Laboratoires Universitaires sus cité.

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté de Génie Electrique, de l'Université des Sciences et Technologie Houari BOUMEDIENE).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (03 postes ouverts).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

4° - Les Candidats ex-æquo sont départagé par la Meilleure note de l'épreuve ayant le Coefficient le plus élevé conformément a l'arrêté du 27 Juin 2017.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.



- Liste d'admission définitive par ordre de mérite :


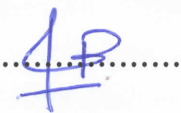

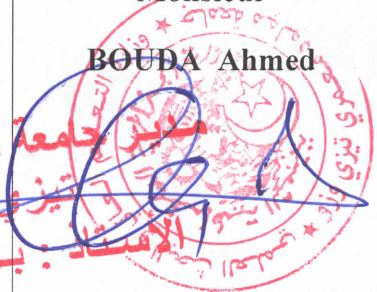
1. LEKAM Naima 16,57
2. GASMI KAHINA EP FETHI 16,43
3. RABHI HOURIA EP LARIANE 15,71

-Liste d'attente par ordre de mérite :

1. TINKICHT LYNDA 15,57
2. OUHOCINE DJEDJIGA 15,57
3. SABEUR OUHIBA 15,00

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
<p>Monsieur Kamel Boudjit</p> 	<p>Monsieur F. Bouvièche</p> 	<p>Monsieur A. Phacabna</p> 	<p>Monsieur BOUDA Ahmed</p> 

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.